



Publié sur AQUAREF - Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques (<https://www.aquaref.fr>)

---

# Mise en place de la surveillance biote dans les milieux aquatiques - Propositions de limites de quantification recommandées

dans Chimie <sup>[1]</sup> Appui aux donneurs d'ordre <sup>[2]</sup>

**Accès:** Public

**Année:** 2017

Pour répondre aux objectifs de la directive 2013/39/UE, la stratégie nationale de surveillance des contaminants chimiques dans le biote des eaux de surface continentales et eaux littorales a été définie par la note de cadrage méthodologique de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) portant sur la mise en oeuvre des NQE applicables dans le biote dans les eaux de surface continentales et les eaux littorales de métropole et par le Ministère de la transition écologique et solidaire dans la note technique du 26 décembre 2017.

Dans ce contexte, l'objet de cette note est de donner les éléments sur lesquels AQUAREF s'est appuyé pour émettre des propositions de limites de quantification (LQ) pour la mesure des substances prioritaires dans la matrice biote dans le cadre de la révision de l'avis agrément, publié le 14 avril 2018.

Ces propositions de limites de quantification ont été établies sur la base des données suivantes :

- les valeurs de NQE ?biote? exigées par la directive cadre sur l'eau (DCE, 2013/39/EU), ainsi que pour les crustacés et bivalves les données fournies par l'AFB tenant compte de l'ajustement pour les substances bio-amplifiées dans les réseaux trophiques,
- les limites de quantification atteintes par les laboratoires d'AQUAREF et mentionnées dans les fiches méthodes,
- les données issue d'une enquête menée auprès des laboratoires prestataires visant à recenser les capacités analytiques pour la mesure des substances prioritaires dans le biote [5].

Ce travail était principalement orienté vers une application réglementaire, en s'assurant qu'un nombre minimal de laboratoires prestataires était capable de répondre à ces exigences. Les LQ proposées sont donc la résultante d'un compromis. Pour tenir compte des capacités actuelles des laboratoires, nous avons été amenés pour plusieurs couples substances/matrices à proposer deux LQ :

? LQ 1 : pour application immédiate ;

? LQ 2 : ce sont des LQ qui ne nous semblaient pas, au vu des retours sur les capacités des laboratoires, exigibles immédiatement.

**Auteur(s):** Biaudet H.

**Nom de l'institut:** INERIS

**Fichier attaché**

**Taille**

<u>Mise en place de la surveillance biote dans les milieux aquatiques - Propositions de limites de quantification recommandées</u> [3]	1.93 Mo
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

AQUAREF - marque déposée. Tous droits réservés. Mentions légales - Conditions générales d'utilisation du site (CGU). - Site web développé par l'INERIS - V2.0

---

**URL source:** <https://www.aquaref.fr/mise-place-surveillance-biote-milieux-aquatiques-propositions-limites-quantification-recommandees>

**Liens:**

[1] <https://www.aquaref.fr/domaine/chimie>

[2] <https://www.aquaref.fr/thematique/appui-aux-donneurs-ordre>

[3] [https://www.aquaref.fr/system/files/AQUAREF\\_2017\\_A1j\\_2\\_LQbiotés\\_DRC-18-158198-VF\\_0.pdf](https://www.aquaref.fr/system/files/AQUAREF_2017_A1j_2_LQbiotés_DRC-18-158198-VF_0.pdf)